

LES MURMURES DE L'ART

Conversations intimes autour de la littérature et des arts

Une invitation à venir parler de votre œuvre, autrement

Podcast produit et réalisé par Olivier De Pooter

Podcast produit en partenariat avec



MONLIVREPAPIER.be

DIFFUSION ET DISTRIBUTION

Tél : 0451/09.10.05

• Mail : info@monlivrepapier.be

• Web : www.monlivrepapier.be

Coordonnées de l'invité(e)

À compléter par l'artiste invité(e) — ce document peut être rempli directement à l'écran. Merci de joindre par ailleurs une photo de qualité de vous, ainsi que des images en bonne résolution (format JPEG ou PNG) des œuvres que vous souhaitez faire apparaître durant l'enregistrement : toiles, planches, photographies, sculptures, couverture de livre, ou tout autre élément visuel lié à votre travail.

Un(e) accompagnant(e) : vous avez la possibilité de venir accompagné(e) d'une seule personne de votre choix (proche, éditeur, attaché(e) de presse, etc.). Merci d'indiquer son nom ci-dessous afin que nous puissions organiser l'accueil dans les meilleures conditions.

Nom, Prénom	
Nom d'artiste / pseudonyme	
Date et lieu de naissance	
Profession / discipline artistique	
Adresse complète	
Code postal et ville	
Téléphone	
Mail	
Site web / réseaux sociaux	
Éditeur (le cas échéant)	
Personne accompagnante (nom et qualité)	

Contact

Olivier De Pooter
30 Rue de Bavière, 7000 Mons, Belgique
+32 (0)498 08 07 38
depooterolivier@icloud.com
depooterolivier.be

Biographie de l'invité(e)

Présentez-vous librement : parcours, formation, disciplines pratiquées, œuvres marquantes, expositions, publications, distinctions, projets en cours. Ce texte pourra servir à préparer l'entretien et à vous présenter au public. Vous pouvez écrire directement dans le cadre ci-dessous.

LES MURMURES DE L'ART

Convention de participation, autorisation d'enregistrement et cession des droits

Entre les soussignés :

D'une part, **Olivier De Pooter**, domicilié 30 Rue de Bavière, 7000 Mons, Belgique, producteur et hôte du podcast « Les Murmures de l'Art » (ci-après « le Producteur ») ;

D'autre part, **L'Invité(e)** dont les coordonnées figurent à la rubrique « Coordonnées de l'Invité(e) » du présent document (ci-après « l'Invité(e) ») ;

Il est convenu ce qui suit.

Article 1. Objet

L'Invité(e) participe librement et bénévolement à un épisode du podcast « Les Murmures de l'Art », sous forme d'une conversation enregistrée en audio et, le cas échéant, en vidéo. L'Invité(e) reconnaît avoir pris connaissance du concept et du ton de l'émission tels que décrits dans le présent dossier. L'Invité(e) peut, comme indiqué à la rubrique « Coordonnées de l'Invité(e) », se faire accompagner d'une seule personne de son choix lors de l'enregistrement.

Article 2. Autorisation d'enregistrement

L'Invité(e) autorise le Producteur à enregistrer sa voix et, si une captation vidéo est réalisée, son image, pendant toute la durée de l'épisode, conformément au type de captation indiqué dans ses coordonnées.

Article 3. Cession des droits d'exploitation

L'Invité(e) cède au Producteur, à titre gratuit et non exclusif, le droit d'exploiter l'enregistrement de sa voix et de son image pour les besoins de la production, de la diffusion et de la promotion du podcast. Cette cession comprend les droits de reproduction, de représentation, de communication au public, de montage, d'adaptation technique, de sous-titrage et d'extraction de courts passages à des fins promotionnelles.

Article 4. Partenariat et maîtrise éditoriale

Le podcast « Les Murmures de l'Art » est produit en partenariat avec MonLivrePapier.be, partenaire principal de l'émission. Ce partenariat porte notamment sur la diffusion, la mise en valeur et la promotion des épisodes.

Nonobstant ce partenariat, le Producteur, Olivier De Pooter, demeure seul titulaire et seul maître du podcast. Il en conserve la pleine propriété, la direction éditoriale exclusive et la décision finale sur la conception, l'enregistrement, le montage, la publication, le report ou le retrait de tout épisode. Le partenaire ne dispose d'aucun droit de propriété, de codécision éditoriale ou de validation sur le contenu des épisodes. La présente clause vise à protéger autant l'Invité(e) que le Producteur, en garantissant une ligne claire et une responsabilité éditoriale unique.

Article 5. Supports et territoires

L'autorisation est consentie pour une diffusion sur tout support numérique connu ou à venir, notamment Spotify, Apple Podcasts, YouTube, le site depooterolivier.be, les plateformes et réseaux sociaux du Producteur ainsi que les canaux du partenaire principal MonLivrePapier.be. Elle est valable pour le monde entier.

Article 6. Durée

La présente autorisation est consentie pour la durée légale de protection des droits, l'épisode ayant vocation à rester disponible en ligne de manière durable.

Article 7. Liberté éditoriale du Producteur

Le Producteur demeure seul responsable de la ligne éditoriale du podcast « Les Murmures de l'Art ». À ce titre, il dispose de l'entière liberté quant à la conduite de l'entretien, au montage, à la sélection des extraits, à la publication, au report ou au retrait de l'épisode. L'Invité(e) reconnaît ne disposer d'aucun droit de regard ou de validation préalable sur le contenu final, sauf accord écrit contraire.

Article 8. Maintien de la diffusion après publication

Une fois l'épisode publié, l'Invité(e) accepte que celui-ci puisse demeurer accessible au public pour toute la durée de l'exploitation prévue par la présente convention. Le retrait éventuel du consentement de l'Invité(e) pour de futures participations ne remet pas en cause les autorisations accordées pour les enregistrements déjà réalisés et diffusés.

Article 9. Garantie de jouissance paisible sur les œuvres

L'Invité(e) déclare être titulaire des droits nécessaires à la présentation, à la lecture, à la reproduction ou à la diffusion des œuvres, extraits, textes, images, photographies, illustrations ou créations qu'il présente au cours de l'épisode, ou avoir obtenu les autorisations nécessaires. Il garantit le Producteur contre toute réclamation, action ou condamnation émanant d'un tiers à ce titre et s'engage à prendre à sa charge les conséquences financières qui pourraient en résulter. Les œuvres présentées restent la propriété de l'Invité(e) ; seule leur captation au sein de l'épisode est couverte par la présente autorisation.

Article 10. Responsabilité des propos

Le Producteur ne saurait être tenu responsable des déclarations, opinions ou affirmations formulées spontanément par l'Invité(e) au cours de l'entretien. L'Invité(e) demeure seul responsable des propos qu'il tient pendant l'enregistrement.

Article 11. Extraits promotionnels

L'Invité(e) autorise expressément le Producteur à extraire, reproduire et diffuser des passages audio, vidéo, photographiques ou textuels issus de l'épisode afin d'en assurer la promotion sur tout support de communication.

Article 12. Absence de rémunération

La participation est bénévole. Aucune rémunération n'est due par l'une ou l'autre des parties. En contrepartie, le Producteur assure la promotion de l'Invité(e) et de son œuvre dans le cadre de l'épisode.

Article 13. Droit à l'image et respect de la personne

Le Producteur s'engage à ne pas utiliser l'enregistrement dans un contexte dégradant, diffamatoire ou contraire à la dignité de l'Invité(e), et à respecter l'esprit de confiance et de bienveillance décrit dans le présent dossier.

Article 14. Recours à des outils d'intelligence artificielle

L'Invité(e) est informé et accepte que le Producteur puisse recourir à des outils automatisés ou d'intelligence artificielle aux seules fins techniques de transcription, de sous-titrage, de traduction, de nettoyage sonore ou d'aide au montage de l'épisode. Ces traitements ne modifient pas le sens des propos tenus et ne donnent lieu à aucune cession de la voix ou de l'image à des tiers en vue d'entraîner de tels outils. La voix et l'image de l'Invité(e) ne seront pas utilisées pour générer une voix ou un visage de synthèse.

Article 15. Données personnelles (RGPD)

Les données à caractère personnel communiquées dans ses coordonnées, ainsi que la voix et, le cas échéant, l'image enregistrées, sont traitées par le Producteur, responsable du traitement, aux seules fins d'organisation, de production, de diffusion et de promotion de l'épisode. La base légale du traitement est le consentement de l'Invité(e) et l'exécution de la présente convention, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi belge du 30 juillet 2018. Les données sont conservées pendant toute la durée d'exploitation de l'épisode, puis archivées ou supprimées. Elles ne sont pas transmises à des tiers, hormis les plateformes de diffusion et le partenaire principal MonLivrePapier.be, dans la stricte mesure nécessaire à la diffusion. L'Invité(e) dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, ainsi que du droit de retirer son consentement pour l'avenir, en s'adressant au Producteur à l'adresse figurant dans ses coordonnées. Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données belge.

Article 16. Héritiers et ayants droit

Les engagements et autorisations consentis par l'Invité(e) au titre de la présente convention bénéficient au Producteur et lient l'Invité(e) ainsi que ses héritiers et ayants droit. Le décès de l'Invité(e) ne remet pas en cause les autorisations accordées pour les enregistrements déjà réalisés et diffusés.

Article 17. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une impossibilité d'exécution résultant d'un événement de force majeure au sens du droit belge.

Article 18. Divisibilité

Si l'une des clauses de la présente convention était déclarée nulle, invalide ou inapplicable, les autres clauses conserveraient leur pleine valeur. Les parties s'efforceraient de remplacer la clause concernée par une stipulation valable poursuivant le même objectif.

Article 19. Médiation et règlement des litiges

En cas de différend relatif à la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable, le cas échéant par la voie d'une médiation, avant toute action judiciaire.

Article 20. Droit applicable et juridiction

La présente convention est soumise au droit belge. À défaut de règlement amiable ou de médiation aboutie, compétence est attribuée aux tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Hainaut, division de Mons.

Article 21. Validité des signatures

Les parties reconnaissent la validité des signatures manuscrites, numérisées ou électroniques apposées sur la présente convention. La présente convention peut être signée par voie électronique. Conformément au Règlement (UE) n° 910/2014 (eIDAS) et au droit belge, une signature électronique a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite et ne peut être refusée au seul motif qu'elle se présente sous forme électronique. La convention peut être signée en plusieurs exemplaires, y compris à distance, l'ensemble formant un seul et même acte.

Pour accord

Modalités de signature de l'Invité(e)

Fait à	
Le (date)	

Chaque partie reconnaît avoir lu et approuvé l'ensemble du présent document. La mention manuscrite « Lu et approuvé » précède la signature.

Le Producteur

Nom et prénom : Olivier De Pooter

Qualité : Hôte et producteur du podcast « Les Murmures de l'Art »

Mention « Lu et approuvé » : *Lu et approuvé*

Signature : *Olivier De Pooter*

L'Invité(e)

Nom	
Prénom	
Qualité	
Mention « Lu et approuvé »	

Signature : _____

Les Murmures de l'Art, un podcast d'Olivier De Pooter